

Ministère de la culture

Concours externe et interne de technicien d'art, métiers de la présentation des collections, spécialité « installateur-monteur d'objets d'art et de documents », session 2018

Épreuve orale d'admissibilité n°1 : histoire de l'art

19-DEC4-07220

Une épreuve orale qui se divise en deux parties :

- **une interrogation sur un programme d'histoire de l'art**, lié au métier, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 1 (*préparation : vingt minutes*). L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (*durée totale de l'épreuve : vingt minutes*) ;

- **une interrogation sur les techniques du métier**, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 2 (*préparation : vingt minutes*). L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (*durée totale de l'épreuve : vingt minutes*).

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Ce document comporte 4 pages au total. Veuillez signaler toute anomalie au surveillant.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°2 :

Sur la base du dossier photographique ci-joint, vous traiterez les questions suivantes :

- classez chronologiquement les trois photographies ;
- commentez-les d'un point de vue historique et stylistique.







Ministère de la culture

Concours externe et interne de technicien d'art, métiers de la présentation des collections, spécialité « installateur-monteur d'objets d'art et de documents », session 2018

Épreuve orale d'admissibilité n°1 : histoire de l'art

19-DEC4-07220

Une épreuve orale qui se divise en deux parties :

- **une interrogation sur un programme d'histoire de l'art**, lié au métier, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 1 (*préparation : vingt minutes*). L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (*durée totale de l'épreuve : vingt minutes*) ;

- **une interrogation sur les techniques du métier**, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 2 (*préparation : vingt minutes*). L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (*durée totale de l'épreuve : vingt minutes*).

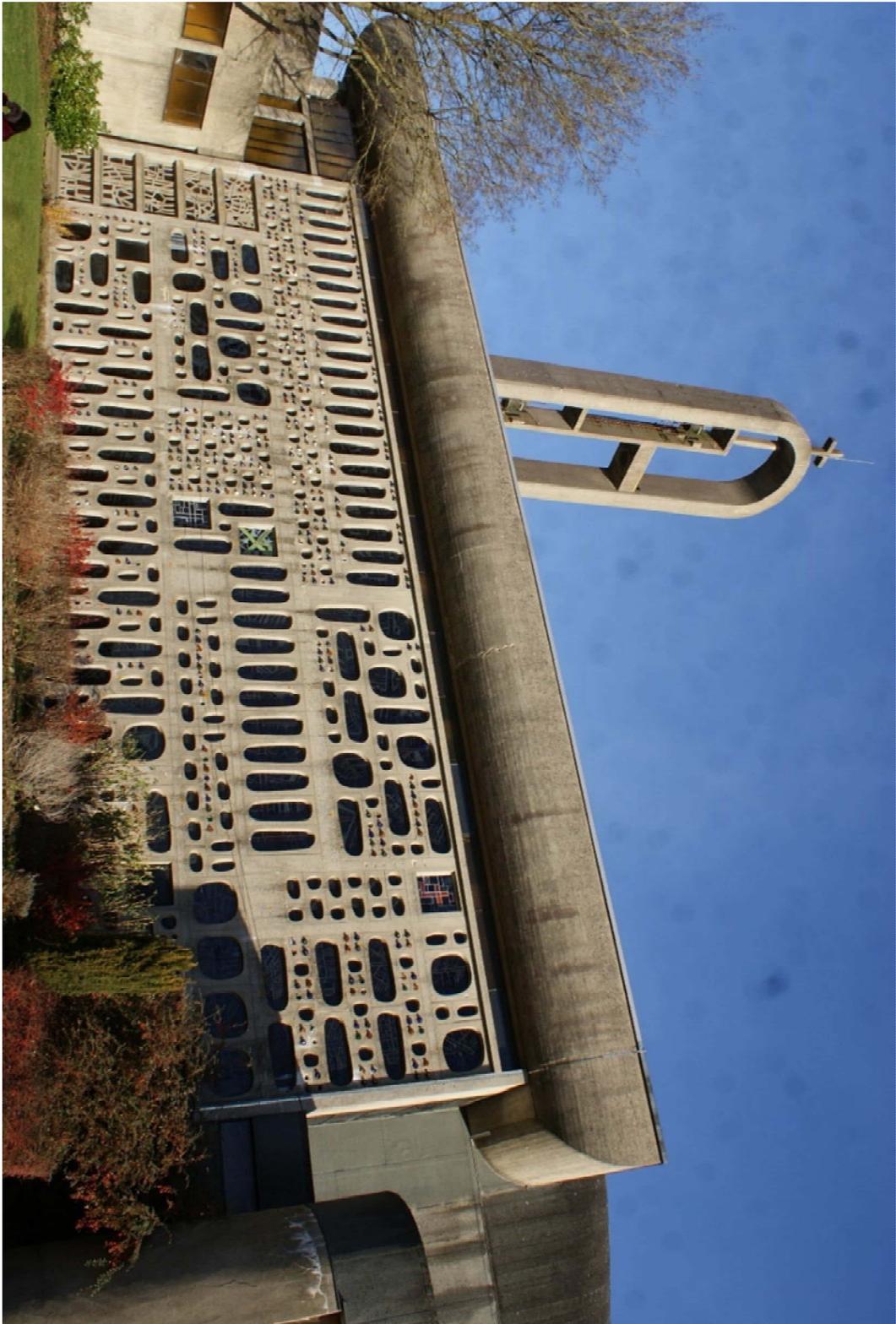
À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Ce document comporte 4 pages au total. Veuillez signaler toute anomalie au surveillant.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

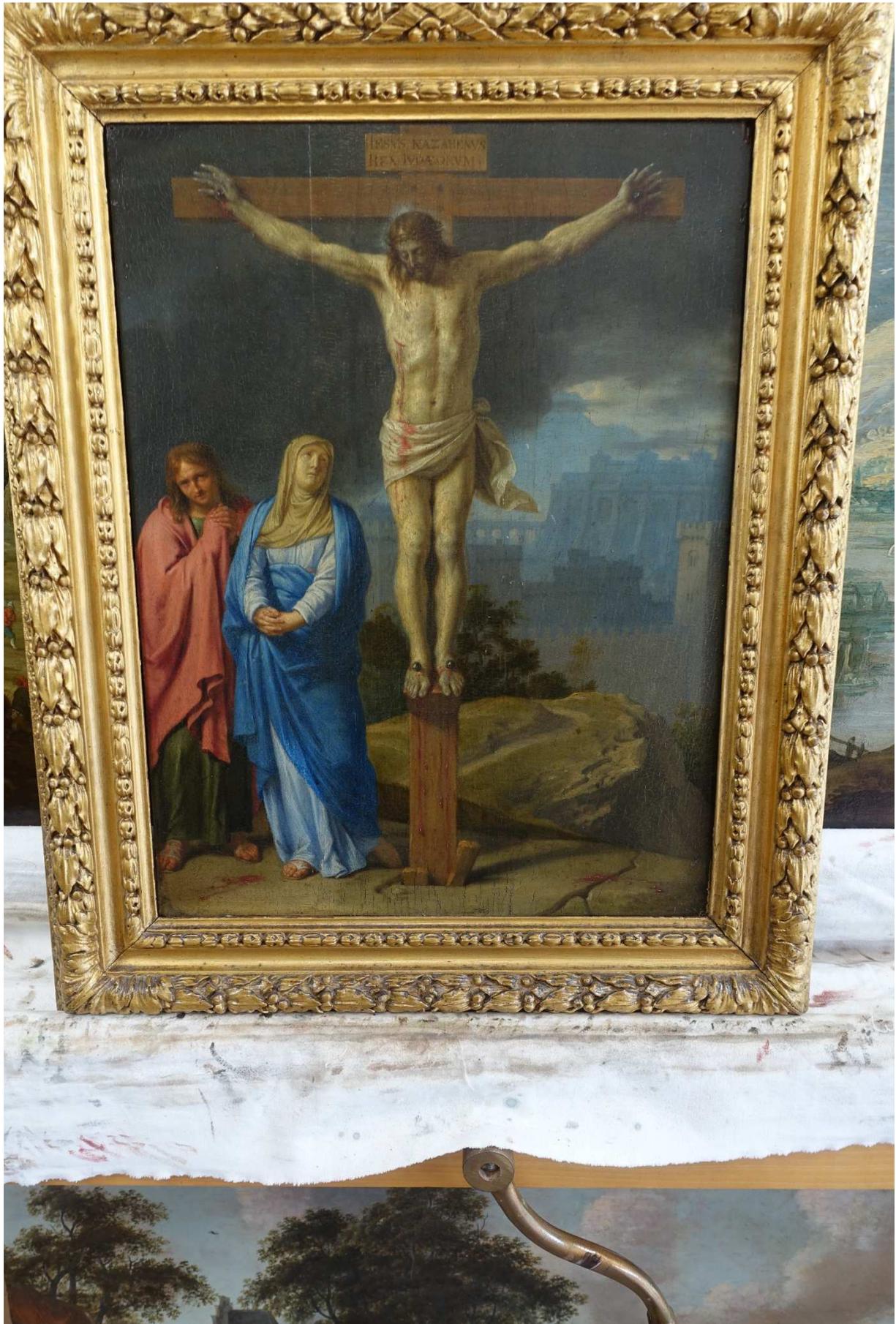
SUJET N°3 :

Sur la base du dossier photographique ci-joint, vous traiterez les questions suivantes :

- classez chronologiquement les trois photographies ;
- commentez-les d'un point de vue historique et stylistique.







Ministère de la culture

Concours externe et interne de technicien d'art, métiers de la présentation des collections, spécialité « installateur-monteur d'objets d'art et de documents », session 2018

Épreuve orale d'admissibilité n°1 : histoire de l'art

19-DEC4-07220

Une épreuve orale qui se divise en deux parties :

- **une interrogation sur un programme d'histoire de l'art**, lié au métier, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 1 (*préparation : vingt minutes*). L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (*durée totale de l'épreuve : vingt minutes*) ;

- **une interrogation sur les techniques du métier**, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 2 (*préparation : vingt minutes*). L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (*durée totale de l'épreuve : vingt minutes*).

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Ce document comporte 4 pages au total. Veuillez signaler toute anomalie au surveillant.
- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°4 :

Sur la base du dossier photographique ci-joint, vous traiterez les questions suivantes :

- classez chronologiquement les trois photographies ;
- commentez-les d'un point de vue historique et stylistique.

